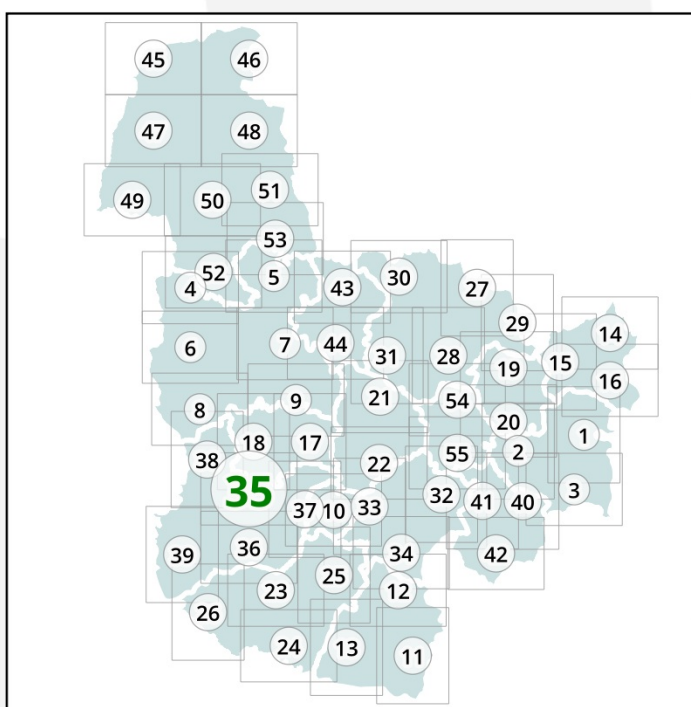




1ère révision, version pour arrêt en
date du 11 décembre 2025

Echelle 1 : 5000

DGFiP Cadastre® 04-2025

Planche N° 35 / 56

Zonage
--- Contour de zone
U : Zone urbaine

IAU : Zone à urbaniser
A : Secteur agricole général
AI : Secteur agricole situé en commune soumise à la Loi Littoral
Ahr : Secteur agricole lié aux résidences principales démontables
Ahr* : Secteur agricole lié aux résidences principales démontables spécifiques aux gens du voyage
AI : Secteur agricole lié aux activités isolées
AI : Secteur agricole lié aux activités isolées en communes littorales
Ais : Secteur agricole lié à des activités de réinsertion professionnelle et d'hébergements solidaires
Akl : Secteur agricole lié à un atelier d'artiste en communes littorales
Ace : Secteur agricole lié à une activité de centre équestre
Ao : Secteur agricole lié aux activités conchylicoles
As : Secteur agricole inconstructible

N : Secteur naturel général
NI : Secteur naturel situé en commune soumise à la Loi Littoral
Nr : Secteur naturel lié aux espaces remarquables
Nc : Secteur naturel lié à l'exploitation de carrières
Ncl : Secteur naturel lié à l'exploitation de carrières, situé en commune soumise à la Loi Littoral
Ne : Secteur dédié aux équipements collectifs et d'intérêt général isolé
Ne1 : Sous-secteur de la zone Ne dédié à des sites d'équipements comprenant une surface bâtie importante
Nec : Secteur dédié aux activités canines
Nej : Secteur naturel lié à des jardins et espaces publics naturels
Nek : Secteur dédié au manoir de Kernault sur la commune de Mellac
Nel : Secteur naturel lié à la présence d'équipements et situé en commune soumise à la Loi Littoral
Nes : Secteur dédié aux équipements sportifs et de loisirs
Nes1 : Secteur dédié aux équipements sportifs et de loisirs dont les dispositions d'emprise au sol varient
NF : Secteur naturel lié aux exploitations sylvicoles
Nn : Secteur naturel lié au zonage en mer
Nnp : Secteur naturel lié au zonage en mer correspondant aux installations conchylicoles autorisées sur le DPM
Nmp : Secteur naturel lié au zonage en mer correspondant aux espaces portuaires localisés en mer
Np : Secteur naturel lié au port de Quimperlé
Nt : Secteur naturel lié à une activité touristique
NTI : Secteur naturel lié à une activité touristique spécifique à un projet sur la commune de Quimperlé
Nta : Secteur naturel lié au développement d'un projet touristique particulier sur Bannalec
NTI : Secteur naturel lié à une activité touristique et située en commune soumise à la Loi Littoral

Prescriptions
Petit patrimoine (L.151-19)
Petit patrimoine surfacique (L.151-19)
Patrimoine bâti : bâti remarquable (L.151-19)
Patrimoine bâti : bâti remarquable (L.151-19)
Patrimoine bâti : bâti intéressant (L.151-19)
Arbre remarquable (L.151-23)
Haie, talus, murets (L.151-23)
Espace boisé classé (L.113-1 et L.121-27)
Boisement à protéger (L.151-23)
Zone humide (L.151-23)
Cours d'eau (L.151-23)
Cours d'eau busés (L.151-23)
Cheminement doux à créer ou à conserver (L.151-38)
Marges de recul en bordure des voies classées à grande circulation (L.111-6 et L.111-7)
Marges de recul en bordure des voies départementales (L.151-18)
Secteur d'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables, et leurs ouvrages de raccordement, soumises à conditions (L.151-42-1)
Bâtiment susceptible de changer de destination (L.151-11)

Information
Mouvements de terrain localisés
Atlas des zones inondables et Zones d'Expansion des Crues Probables
Périmètre de protection des captages d'eau potable
Périmètre de voisinage des infrastructures de transports terrestre (bande d'isolement acoustique)
Limite des Espaces Proches du Rivage
Plan de Prévention du Risque Inondation de Quimperlé et Tréméven :
Zone bleue
Zone orange
Zone rouge
Zones basses du littoral (R.151-31 2° et R.151-34 1°)
aléa moyen
aléa fort
aléa lié au changement climatique

N°	Désignation	Bénéficiaire	Commune	N°
99	Création d'un réservoir AEP	Commune	RIEC SUR BELON	2102

